

Toutefois, une chose est certaine. Aucun ministre des Finances qui se respecte ne consentirait à verser de l'argent aux chemins de fer si leur inefficacité était clairement établie. Il ne faut pas oublier que chaque versement aux chemins de fer que recommande ce bill sortira des coffres du gouvernement de l'époque qui devra prélever des impôts afin de faire les versements, tout comme nous devons maintenant le faire pour payer ces énormes subventions. Le gouvernement et le ministre des Finances auront les meilleures raisons de s'assurer que ces versements ne seront faits que s'ils sont requis.

• (9.40 p.m.)

Le député de Qu'Appelle a rappelé au comité cet après-midi tout ce qu'il avait fait pour que les chemins de fer et d'autres entreprises expédient le blé plus efficacement. Dans le même esprit, nous exerçons sans cesse des pressions sur les chemins de fer, les éleveurs, les ports et le reste. Aujourd'hui, nous acheminons des quantités de céréales que, comme tous les députés le savent, nous n'aurions pas cru possible d'acheminer par nos ports il y a deux ans. Nous faisons de notre mieux pour moderniser ces installations. Nous ne nous arrêtons pas dans cette voie. Nul gouvernement ne permettra que cela cesse, et les députés de l'Ouest canadien y mettraient vite le holà. Je ne m'en laisse pas imposer par l'idée qu'on permettra ainsi aux chemins de fer de réduire leur activité pour prouver qu'ils perdent de l'argent. Cela n'arrivera pas.

A mon avis, nul d'entre nous ne sait de façon certaine quel sera le résultat d'une telle étude. Elle semblait donc appropriée, à la lumière de la recommandation de M. MacPherson. Nous aurions eu tort—c'est pourquoi j'ai changé d'idée—d'admettre avec la Commission MacPherson qu'il y a perte. Voilà pourquoi je ne recommanderais pas un tel projet de loi au Parlement cette année. Telle est l'attitude du gouvernement. Il n'est pas logique de dire que nous ne devrions pas chercher à découvrir les faits simplement parce qu'à notre avis les taux sont compensatoires.

M. Korchinski: Après avoir écouté pendant près d'une semaine le ministre des Transports, car j'étais convaincu qu'il voulait faire œuvre utile avec son projet de loi sur les transports, j'ai de la peine à accepter ses conclusions. D'après lui, la Commission MacPherson a dit que des compensations pourraient être nécessaires.

Le ministre affirme en conclusion: «Nous ne croyons pas vraiment que cela sera nécessaire par suite de cet article».

Mais pourquoi cet article? Ne nous leurrons pas, monsieur le président, c'est uniquement pour le plus grand bien des chemins de fer. Ce n'est pas pour le bénéfice des associations agricoles. Personne n'a jamais proposé, en présentant un mémoire à la Commission des transports, de toucher aux tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau. C'est un tarif fixé par la loi auquel il ne faut pas toucher. A quoi servent les lois? Il ne faut pas traiter à la légère l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. On peut l'effleurer, mais sans grand résultat.

Vous ne prétendez pas soudainement que par suite d'une étude, l'Accord du Pas du Nid-de-Corbeau doit être révoqué, que l'accord initial, l'objet initial, ne vaut plus, n'est plus utile, ne tend plus vers l'objectif prévu? L'un quelconque des articles du bill prescrit-il le besoin d'autres compensations pour ce que les chemins de fer ont reçu? Non. Il prévoit une entente unilatérale qui ne profitera qu'aux compagnies ferroviaires. Je dirais même que le Pacifique-Canadien en tirera parti, bien que certains éléments de l'entente soient uniquement et totalement destinés à favoriser le National-Canadien. Le président a dû dire au ministre: «Écoutez, il faut remédier à la situation».

Je suppose qu'on n'a même pas songé au Pacifique-Canadien. Ce dernier ne songerait même pas à ramener toute la question sur le tapis, remontant cent ans, ou davantage s'il le faut, pour dire ce qu'il a reçu autrefois et les recettes qu'il retire aujourd'hui des biens reçus de la Couronne. Vous permettra-t-il de calculer le montant qu'il reçoit pour le transport du grain?

Quelle somme touche-t-il à cet égard? L'article ne précise pas si les tarifs seront compensatoires, s'ils tiendront compte de l'exploitation ferroviaire, de la capitalisation de certains secteurs, de l'exploitation globale du réseau, ou si les tarifs ne s'appliqueront qu'à certains secteurs de l'exploitation.

Personne ne conteste que certains secteurs de l'exploitation ferroviaire ne seront pas rentables. Nous en traitons depuis deux semaines—en fait, depuis deux ans. Que certains d'entre eux ne fassent pas leurs frais, personne ne saurait le nier.

Je rappelle au ministre que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau fut la Grande Charte qui a permis le développement de l'Ouest, donc du Canada. Il a rattaché au Canada cette région qui autrement aurait pu passer aux États-Unis. Le chemin de fer nous a liés et ne l'oublions pas. Le secrétaire parlementaire a